



## Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **ESFIL-ESPIRITO SANTO FINANCIERE S.A.,  
Luxembourg, succ. de Pully**, Av. Général-Guisan 70a,  
case postale 406, 1009 Pully
2. Déclaration de faillite: 23.04.2015
3. Procédure: Reconnaissance en Suisse d'un jugement étranger  
- ouverture de la faillite
4. Délai de production: 08.09.2015
5. Remarques: But: Opérations financières.  
Date de l'ouverture de la faillite au Luxembourg: 10.10.2014  
Date de la reconnaissance (exequatur) en Suisse de l'ouver-  
ture d'une faillite ancillaire: 23.04.2015  
Faillite selon les art. 166 à 174 LDIP.  
Le délai pour les productions est uniquement imparti aux  
créanciers gagistes immobiliers et mobiliers ainsi qu'aux  
créanciers de la 1ère et de la 2ème classe ayant leur domicile  
en Suisse (art. 172 LDIP et 219 LP). Les créanciers chirogra-  
phaires de la 3ème classe doivent également s'annoncer aup-  
rès de l'Office soussigné dans le même délai, mais sans  
produire leur créance.  
Par contre, ces derniers doivent s'annoncer et produire leur  
créance auprès de la masse en faillite luxembourgeoise (art.  
173. al. 3LDIP).  
Administrateur de la masse en faillite au Luxembourg:  
Me Laurence Jacques, c/o VANDENBULKE, 35, av. Monterey, L-  
2163 Luxembourg, représentée en Suisse par CPV Partners, 18,  
av. d'Ouchy, 1006 Lausanne.

Office des faillites de l'arrondissement de l'Est vaudois  
1800 Vevey

02305961

